



**COMMUNE D'EVIONNAZ**

## DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

Conformément aux dispositions de la loi du 08 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Evionnaz porte à la connaissance du public que M. Prigionieri Alessio, domicilié à Rue Principale 35, 1902 Evionnaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle n° 175, plan 4, Village
Enseigne	: Le Salentin
Prestations	: exploitation d'un lounge bar avec petite restauration à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	: du lundi au vendredi de 8h à 24h et du samedi au dimanche de 9h à 24h
Début de l'activité	: 1 <sup>er</sup> décembre 2018

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser, par écrit, à l'administration communale d'Evionnaz, dans les 30 jours à dater de la présente publication.

Evionnaz, le 17 mai 2019

**L'Administration communale**